Communiqué

Novembre 2026

FO Energie

SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE

ANTICIPER POUR NE PAS SUBIR!

Nouveau mécanisme de capacité : quels enjeux pour le système électrique et le service public ?



Depuis le 1er novembre 2026, un nouveau mécanisme de capacité est entré en vigueur. Son objectif : garantir que le système électrique dispose de moyens suffisants pour faire face aux périodes de forte consommation et aux situations de tension.

Pour l'hiver 2026-2027, son coût prévisionnel atteint près de 1,67 milliard d'euros.

CE QUI CHANGE : RTE CENTRALISE LES ACHATS DE CAPACITÉ

Jusqu'à présent, les fournisseurs d'électricité achetaient eux-mêmes des garanties de capacité pour couvrir la consommation de leurs clients.

Désormais, RTE organise directement des enchères afin de sélectionner et contractualiser les capacités nécessaires à la sécurité d'approvisionnement.

Centrales électriques, barrages hydrauliques, batteries et sites capables de réduire leur consommation peuvent être rémunérés en contrepartie de leur disponibilité pendant les périodes de pointe.

Le financement est réparti entre les acteurs concernés, notamment les fournisseurs d'électricité, au moyen d'une contribution spécifique susceptible d'être répercutée dans les offres commerciales.

Ce mécanisme renforce l'anticipation des besoins, mais ne garantit pas à lui seul l'absence de coupures.

LE BLACK-OUT ESPAGNOL : UN RAPPEL À LA RÉALITÉ

La panne électrique du 28 avril 2025 en Espagne et au Portugal a rappelé qu'un système électrique ne doit pas seulement disposer de suffisamment de moyens de production : il doit aussi garantir en permanence sa stabilité.

La sécurité du réseau exige anticipation, investissements et compétences humaines.

POUR FO, LA SÉCURITÉ DU SYSTÈME ÉLECTRIQUE DOIT RESTER UNE PRIORITÉ !

Derrière les mécanismes de capacité et les dispositifs techniques, ce sont les salariés qui assurent quotidiennement la conduite du système, l'exploitation du réseau, la maintenance, l'ingénierie et la gestion des situations sensibles.

FO revendique :

- Des moyens humains et techniques à la hauteur des missions de service public.
- La préservation des compétences et la reconnaissance de l'engagement des salariés.
- Des investissements durables pour garantir la sûreté et la stabilité du réseau.
- Une transparence sur le coût du mécanisme de capacité et sa répartition.

La sécurité électrique est un bien commun. Elle ne se résume pas à un mécanisme de marché : elle repose sur un service public fort et sur les femmes et les hommes qui le font vivre chaque jour.

Agir, ne pas subir!